

Sommaire

Glossaire	2
Présentation de la société	3
Politique environnementale	5
Système de management environnemental	6
Programmes d'actions	8
Performances environnementales	10
Plan du périmètre de certification	15

Déclaration environnementale 2011

Version avril 2011 (pour la période avril 2010/avril 2011)

Date de vérification initiale	14 avril 2008
Dates de contrôles intermédiaires	27 avril 2009 6 avril 2010
Date de renouvellement	7 avril 2011

La présente déclaration permet de faire le point après plusieurs années de fonctionnement du Système de Management Environnemental mis en place par SOFIBUS PATRIMOINE sur le Parc d'Activités des Petits Carreaux.

Au terme du premier cycle de vérification, l'équipe est toujours impliquée dans la démarche de la société. Les axes de réflexion pour les 3 prochaines années seront principalement orientés sur la communication avec les parties intéressées.

L'outil informatique permet à SOFIBUS PATRIMOINE de gérer efficacement et de façon simplifiée son Système de Management.

Le Responsable Environnement
Didier CHARVOZ



Glossaire

Les termes soulignés dans la déclaration environnementale sont définis dans ce glossaire.

EMAS :

EMAS est un règlement du parlement européen adopté en mars 2001 et révisé en 2004 et 2009 qui établit un système communautaire de management environnemental et d'audit permettant la participation volontaire des organismes. Son objectif est de promouvoir l'amélioration continue des résultats obtenus par les organismes en matière d'environnement. Depuis sa révision, le règlement EMAS s'appuie pour partie sur la norme ISO 14001.

La gestion du règlement EMAS est assurée en France le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

ISO 14001 :

La norme ISO 14001 est élaborée par l'ISO (Organisation internationale de normalisation) qui est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation. La Norme ISO 14001 spécifie les exigences d'un système de management environnemental, qui permet à un organisme de développer une politique environnementale, d'établir des objectifs et processus pour respecter les engagements de sa politique, de prendre les actions nécessaires pour améliorer sa performance et de démontrer la conformité du système aux exigences de la présente Norme internationale.

La norme ISO 14001 a été élaborée en 1996 et a été révisée en 2004.

Acteurs institutionnels :

Les acteurs institutionnels représentent : les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les agences de développement économique, les agences de l'Etat...

Aspects environnementaux :

Elément des activités, produits ou services d'un organisme susceptible d'interactions avec l'environnement (source règlement EMAS 1221/2009 du 25 novembre 2009).

Aspect environnemental direct : un aspect environnemental associé à des activités, des produits et des services de l'organisation elle-même sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel direct;

Aspect environnemental indirect : un aspect environnemental qui peut résulter d'une interaction entre une organisation et des tiers sur laquelle l'organisation est susceptible d'influer dans une mesure raisonnable

Cible :

Exigence de performance détaillée, pouvant s'appliquer à l'ensemble ou à une partie de l'organisme, qui résulte des objectifs, et qui doit être fixée et réalisée pour atteindre ces objectifs (source règlement EMAS 1221/2009 du 25 novembre 2009).

Incidences environnementales :

Toute modification de l'environnement, qu'elle soit négative ou positive, entièrement ou partiellement provoquée par les activités, produits ou services d'une organisation.

Objectif :

But environnemental général qu'un organisme se fixe en cohérence avec la politique environnementale (source règlement EMAS 1221/2009 du 25 novembre 2009).

Organisme :

Compagnie, société, firme, entreprise, autorité ou institution, ou partie ou combinaison de celles-ci à responsabilité limitée ou d'un autre statut, de droit privé ou public, qui a sa propre structure fonctionnelle et administrative (source règlement EMAS 1221/2009 du 25 novembre 2009).

Périmètre :

Le périmètre de certification défini dans le système de management environnemental, comprend les activités, produits ou services que l'organisme a les moyens de maîtriser et ceux sur lesquels il a les moyens d'avoir une influence.

Présentation de la société

Le Parc d'Activités des Petits Carreaux, situé à 12 km au sud-est de Paris sur les communes de Bonneuil sur Marne et Sucy en Brie, comprend plusieurs types de bâtiments répondant globalement à l'ensemble des besoins des PME-PMI.



Géré et aménagé par SOFIBUS PATRIMOINE en 1973, le Parc d'Activités des Petits Carreaux représente aujourd'hui environ 150 000 m² construits, 180 entreprises et 3 000 emplois pour une surface de 70 hectares.

La société SOFIBUS PATRIMOINE est propriétaires de la majorité des bâtiments et des parcelles constituant le Parc d'Activités des Petits Carreaux (cf plan du périmètre).

Les activités de SOFIBUS PATRIMOINE sur le Parc d'Activités des Petits Carreaux sont :

- L'aménagement de parcelles et la construction de bâtiments,
- la location des bâtiments,
- la gestion des locations,
- la remise à niveau des lots et des bâtiments (intérieur et extérieur),
- l'entretien des parcelles attenantes aux bâtiments,
- la fourniture de services aux locataires
- la gestion des locaux d'exploitation propres à la société.

Ces activités sont effectuées par la société OCEPRO, partenaire de SOFIBUS PATRIMOINE.

Plan de situation



Politique environnementale

Sofibus
Patrimoine

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

SOFIBUS est propriétaire et gestionnaire d'une grande partie du Parc d'Activités des Petits Carreaux, tant au niveau du foncier que de l'immobilier. Ce Parc d'Activités d'environ 70 hectares, aménagé dans les années 70, regroupe environ 180 entreprises.

Consciente de son devoir d'exemplarité et de sa capacité à améliorer le comportement de ses locataires et partenaires à travers ses actions, la société SOFIBUS s'engage dans une politique environnementale.

Pour optimiser la mise en œuvre de cette politique environnementale, la Société SOFIBUS a décidé de se doter d'un système de management environnemental élaboré selon les exigences de la norme ISO 14001:2004 et du règlement EMAS.

Ce système s'applique à ses différents métiers sur le Parc d'Activités : l'aménagement des parcelles, la construction, la gestion et la location des bâtiments, les relations avec ses locataires.

Il ne s'applique pas à la gestion des entreprises locataires des bâtiments et à la gestion des espaces communs relevant de l'Association Syndicale des Copropriétaires.

Dans le cadre de sa démarche environnementale, la société SOFIBUS veillera particulièrement à :

- améliorer sa connaissance de sa situation environnementale,
- respecter, voire devancer, la législation et la réglementation applicables en matière d'environnement, ainsi que tout autre engagement environnemental auquel elle aura souscrit,
- améliorer continuellement la prise en compte de l'environnement et prévenir toute éventuelle pollution dans ses différentes activités.

A travers cette démarche, la Société SOFIBUS cherche à atteindre les objectifs suivants :

- favoriser la prise en compte de l'environnement dans la conception et la gestion des bâtiments et des parcelles attenantes,
- impliquer ses fournisseurs et prestataires dans sa démarche de gestion environnementale,
- prévenir les impacts des différents chantiers,
- promouvoir et mettre en œuvre une politique d'achats éco-responsables,
- inciter les locataires à œuvrer dans le même sens.

Le Président et le Directeur Général de SOFIBUS s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs et des cibles qui seront retenus dans les programmes environnementaux établis.

SOFIBUS adopte cette politique environnementale en vue de communiquer à ses employés, à ses fournisseurs de services, à ses clients et à toutes autres parties intéressées, les orientations de son engagement.

Le Président
Henri HOTTINGUER



Version 4 mise à jour le 3 février 2011

43 rue Taitbout - 75009 Paris - Tél : 01 53 20 39 99 - Fax : 01 53 20 39 80 - www.sofibus.fr

S.A. au capital de 15 000 000.00 € - R.C. Paris B 692 044 381 - APE 6491 Z - TVA FR 57692 044 381 00014

Member of the Hottinger Group, Bankers since 1786

Système de Management Environnemental

La mise en œuvre d'un système de management environnemental permet à SOFIBUS PATRIMOINE de s'engager dans une démarche d'amélioration continue de ses performances environnementale.

Le SME (système de management environnemental) s'applique à l'ensemble des activités de SOFIBUS PATRIMOINE sur le Parc d'Activités des Petits carreaux : L'aménagement de parcelles et la construction de bâtiments, la location des bâtiments, la gestion des locations, la remise à niveau des lots et des bâtiments (intérieur et extérieur), l'entretien des parcelles attenantes aux bâtiments, la fourniture de services aux locataires ainsi qu'à la gestion des locaux propres à l'exploitation de la société .

Il ne s'applique pas à la gestion des entreprises locataires des bâtiments et à la gestion des espaces communs relevant du Syndicat de gestion. Pour visualiser le [périmètre](#), nous vous invitons à regarder le plan à la fin de cette déclaration.

Son élaboration est le fruit d'une implication de l'équipe de SOFIBUS PATRIMOINE et d'OCEPRO.

Afin d'élaborer le programme d'actions comprenant les [objectifs](#) et les [cibles](#) du SME, une hiérarchisation des [aspects environnementaux](#) directs et indirects a été réalisée. Elle résulte d'une identification des [incidences](#) et leur évaluation. Cette évaluation s'est faite en fonction de différents critères : flux (quantités consommées et/ou rejetées), législation en vigueur, incidences sur l'environnement, pratiques actuelles, opinion des acteurs concernés sur le Parc d'Activités et degré de maîtrise.

Pour chaque objectif et cible, un programme d'actions est élaboré de manière collaborative. Il y est précisé les responsabilités, des indicateurs mesurables et les échéances. En fonction des objectifs, une évaluation des formations nécessaires est réalisée. Elle permet de s'assurer du niveau de compétences de l'équipe en charge de mettre en œuvre le programme d'actions.

Au moins une fois par trimestre, une réunion de l'équipe de travail est organisée afin d'évaluer la progression vers les objectifs et cibles définis. Une fois par an, à l'issue d'un audit interne, la direction de SOFIBUS PATRIMOINE se réunit pour évaluer la progression à l'égard des objectifs et cibles, et décide des nouvelles actions à mettre en œuvre.

Le responsable environnement coordonne la planification, la mise en œuvre et le contrôle du SME.

Afin de faciliter le fonctionnement du SME, un outil informatique a été élaboré. Il permet à chaque membre de l'équipe d'assurer le suivi de ses actions définis dans le programme environnemental. Cet outil permet aussi de simplifier les évaluations du SME.

La déclaration environnementale est publiée annuellement en avril et mise à disposition sur le site internet de SOFIBUS PATRIMOINE.

Aspects environnementaux directs et indirects

Métiers	Activités	Aspects directs	Aspects indirects
A : Activités de bureau	Achats de fournitures	Consommation de ressources, Transport / air, Production de déchets	Production des différentes fournitures
	Eclairage et chauffage du bâtiment	Consommation d'énergie	
	Prospection	Consommation d'énergie, de ressources, Transports / air, Production de déchets,	
	Facturation des locataires	Consommation d'énergie, de ressources,	Transports / air/ déchets
	Etat des lieux	Consommation de ressources, Transport / air	
B : Aménagement des parcelles et construction des bâtiments	Préparation des terrains	Consommation d'énergie, d'eau, de ressources, Production de déchets, Transport / air, Bruits et poussières, Pollution des sols	
	Construction des bâtiments et VRD	Consommation d'énergie, d'eau, de ressources, Mise en œuvre de produits chimiques, Production de déchets, Transport / air, Bruits et poussières, Pollution des sols	Incidence sur l'environnement des futurs locataires (consommation d'énergie,
	Aménagement des espaces verts	Consommation d'énergie, d'eau, de ressources, Mise en œuvre de produits chimiques, Production de déchets, Transport / air Incidence sur la biodiversité	
C : Gestion du parc d'activités et des bâtiments	Entretien des espaces verts	Consommation d'énergie, Consommation d'eau, Consommation de ressources, Transports / air, Mise en œuvre de produits chimiques, Production de déchets, Pollution des sols Incidence sur la biodiversité	
	Eclairage	Consommation d'énergie, de ressources	
	Facilities	Consommation d'énergie, de ressources, Transports / air, Production de déchets	
	Collecte des déchets	Consommation d'énergie, de ressources, Transports / air, Production de déchets, Odeurs et bruits	Gestion des déchets des entreprises
	Remise à niveau des lots	Consommation d'énergie, d'eau, de ressources, Mise en œuvre de produits chimiques, Transports / air, Production de déchets, Pollution des eaux, Bruits et poussières	Incidence sur l'environnement des futurs locataires (consommation d'énergie,
	Remise à niveau des bâtiments	Consommation d'énergie, d'eau, de ressources, Mise en œuvre de produits chimiques, Transports / air, Production de déchets, Bruits et poussières	Incidence sur l'environnement des futurs locataires (consommation d'énergie,

Programmes d'actions

La gestion des lots et des bâtiments

Afin de maintenir le niveau de qualité des bâtiments, SOFIBUS PATRIMOINE engage régulièrement des travaux de rénovation.

Pour limiter les incidences sur l'environnement de ces travaux, des opérations d'information et de sensibilisation sont menées auprès des différents artisans sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre. Ils sont aussi incités à proposer de nouvelles solutions plus respectueuses de l'environnement.

Afin de favoriser l'émergence des meilleures pratiques, un concours est organisé pour récompenser les artisans les plus respectueux de l'environnement.

Lors de ces rénovations, l'environnement est intégré dans les choix techniques retenus afin de proposer à nos locataires un cadre de travail propice à la prise en compte de l'environnement.

Objectifs et cibles :

- incitation des artisans à prendre en compte l'environnement,
- 50 % des artisans intègrent une démarche environnementale,
- 100 % des chantiers sont respectueux de l'environnement.

La construction d'un nouveau bâtiment

SOFIBUS PATRIMOINE est consciente qu'à travers la qualité environnementale des bâtiments qu'elle construit, elle propose un cadre de qualité à ses locataires et les incite à prendre en compte l'environnement.

Afin de mettre en pratique cette approche, des critères de Haute Qualité Environnementale seront intégrés dès la conception d'un nouveau bâtiment.

Objectifs et cibles :

- 100 % des nouveaux bâtiments tendent vers la Haute qualité environnementale.

L'entretien des espaces verts

L'entretien des abords des bâtiments se doit d'être exemplaire afin d'offrir un cadre de vie de qualité aux différents usagers tout en préservant l'environnement.

Cette gestion de ces espaces verts se doit d'être éco-responsable en réduisant la consommation en eau et l'usage de pesticides et en privilégiant les essences locales.

Objectifs et cibles :

- 100 % des espaces verts sont gérés de manière éco-responsable.

La collecte des déchets des entreprises

Les locataires bénéficient d'un service de compacteurs pour la collecte de leurs DIB (déchets industriels banals). En partenariat avec le prestataire en charge de la collecte de ces déchets, SOFIBUS PATRIMOINE travaille à l'élaboration de solutions pour favoriser la valorisation de ces déchets.

Objectifs :

- Amélioration du taux de valorisation des déchets

Les activités de bureau

Les activités administratives nécessaires à la gestion du parc d'activités des Petits Carreaux génèrent un certains nombres d'incidences sur l'environnement : consommation de fournitures, consommation d'énergie, production de déchets...

Afin d'être exemplaire, SOFIBUS PATRIMOINE fait évoluer ses pratiques en privilégiant des fournitures éco-responsables et en réduisant sa consommation énergétique et sa production de déchets.

Objectifs et cibles :

- Politique d'achat des fournitures éco-responsables (50 % du volume)
- Diminution consommation papier (-30 %).
- Réduction de la consommation énergétique (-15 %)

Les relations avec les locataires

Afin d'assurer une cohérence par rapport à sa démarche, SOFIBUS PATRIMOINE travaille sur l'information de ses locataires par rapport aux actions simples pouvant être mises en place pour limiter leurs incidences sur l'environnement.

De même, des contacts sont pris avec les [acteurs institutionnels](#) pour promouvoir la démarche mise en œuvre et améliorer ses pratiques.

Ces contacts permettent aussi d'identifier les acteurs susceptibles d'accompagner les locataires dans une démarche environnementale.

Objectifs :

- renforcer les liens institutionnels,
- informer régulièrement les locataires sur l'environnement et les actions de SOFIBUS PATRIMOINE.

Performances environnementales

Gestion des lots et des bâtiments

En 2010, les actions mises en œuvre au cours des années précédentes se sont poursuivies et se poursuivront en 2011.

Durant l'année, SOFIBUS PATRIMOINE a procédé à :

- L'installation d'un candélabre alimenté par un panneau photovoltaïque à titre d'essai,
- L'installation de projecteurs à LED en façade d'un bâtiment.

D'autre part,

- Une étude de faisabilité pour la mise en place de séparateurs d'hydrocarbures des eaux de voiries pour les bâtiments les plus anciens. Un ilot sera équipé dans le courant de l'année 2011.



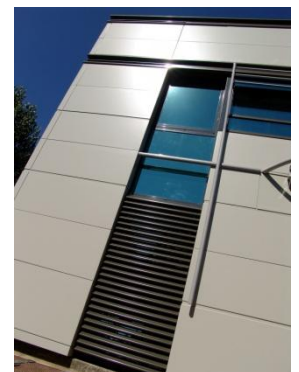
Indicateur de base : émissions de CO₂

Pour la gestion du Parc des Petits Carreaux, des véhicules sont à la disposition du personnel, les émissions de CO₂ peuvent être estimées pour l'année 2010 à un niveau équivalent à celles estimées en 2009, à savoir 1 132 Kg soit 161,7 Kg par salarié et par an.

Autres indicateurs

L'ensemble des chantiers de rénovation est géré avec l'aide de l'outil informatique.

100 % des chantiers ont été suivis et 100 % des chantiers ont été respectueux de l'environnement sur la période 2010-2011



Construction d'un nouveau bâtiment

Aucun nouveau bâtiment n'a été construit.

Indicateur de base : biodiversité (voir aussi le paragraphe concernant les espaces verts)

La surface au sol des bâtiments est de 100 900m², le coefficient d'emprise au sol est de 0,33 (bien inférieur à celui autorisé par le PLU 0,50).

Commentaires :

Afin d'améliorer cet indicateur, une étude sur la biodiversité est programmée dans le courant de l'été 2011.

Collecte des déchets des entreprises

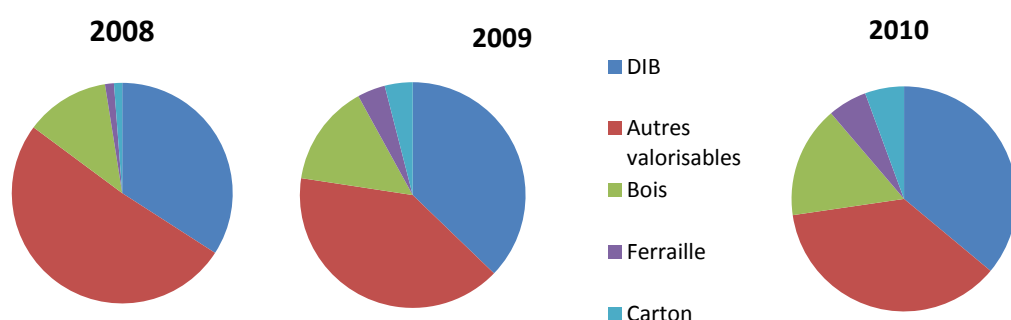
SOFIBUS PATRIMOINE informe ses locataires par une « eco-lettre » sur le tri des déchets.

En 2011, une communication relative au tri des déchets au bureau au travers d'une fiche de bonnes pratiques sera adressée aux locataires.



Indicateurs de base : collecte des déchets

	2008	2009	2010
Quantité déchets collectés (tonnes)	2 450	2 313	2 268
Kg / m ² loués	21.98	23.07	21.90
% DIB non valorisables	34.0	37.2	35.9
Kg / m ² loués	7.48	8.57	7.85
% bois	12.3	14.6	16.0
% ferraille	1.3	4.0	5.6
% cartons	1.4	4.0	5.6
% autres déchets valorisables	50.9	40.2	36.5
% total déchets valorisables	65.9	62.8	64.1
Kg / m ² loués	14.50	14.50	14.05



Commentaires sur les indicateurs liés à la collecte des déchets

L'indicateur sur la quantité de déchets générée n'étant pas significatif pour les activités propres à SOFIBUS PATRIMOINE, le suivi est réalisé sur les déchets générés par les entreprises locataires sur le Parc des Petits Carreaux.

En 2010, 2 268 tonnes de déchets ont été traités (soit 21,97 kg par m² loués) contre 2 313 tonnes (soit 22,32 kg par m² loué) en 2009 et 2450 tonnes (soit 21,98 kg par m² loués) en 2008.

Le tri des déchets par le prestataire a permis de valoriser 14,05 kg par m² loués en 2010 contre 14,50 kg en 2009 et 2008.

Activités de bureaux

En 2010, les actions mises en place les années précédentes se sont poursuivies et il a été décidé d'avoir recours autant que possible à l'archivage des documents par numérisation plutôt que par photocopie. Les correspondances entre SOFIBUS PATRIMOINE et ses partenaires se font le plus souvent

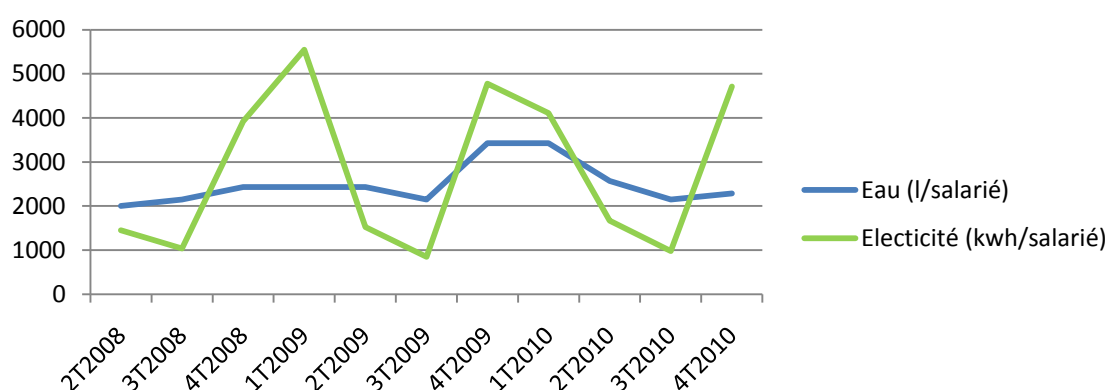
par voie électronique.

En 2011, SOFIBUS PATRIMOINE veillera à resensibiliser les salariés pour que les efforts réalisés se poursuivent.

Indicateurs de base relatifs aux activités de bureaux

	2008	2009	2010
Indicateur de base : efficacité énergétique			
Consommation électrique (kw/h) Par salarié	44 762 ⁽¹⁾ 6 395 ⁽¹⁾	88 808 12 687	80 249 11 464
Indicateur de base : eau			
Consommation d'eau (litres) Par salarié	46 000 ⁽¹⁾ 6 571 ⁽¹⁾	73 000 10 429	73 000 10 429
Indicateur de base : utilisation rationnelle des matières			
Commande de papier (ramettes) Conso. ramettes Conso : kg/salarié	2 ND ND	200 83 ⁽²⁾ 29.6 ⁽²⁾	210 127 45.3
Volume achats éco-responsable % En nombre %	37.0 30.5	61.5 40.0	65.3 46.5

(1): indicateur mis en place à compter du 1^{er} avril 2008 – (2): indicateur mis en place à compter du 1^{er} avril 2009



Commentaires sur les indicateurs liés aux activités de bureaux

Les déchets liés aux activités de bureaux font l'objet d'un tri (déchets ménagers/déchets de bureaux) ; les déchets de bureaux sont comptabilisés dans les autres déchets valorisables (voir indicateur de base : collecte des déchets).

Consommation électrique : la baisse en kwh est significative par rapport à l'année 2009 (-10.9 %) notamment en raison de l'application par les salariés des bonnes pratiques au bureau. La consommation représente 11 464 kwh par salarié. A partir des données fournies par EDF, en 2009, 9.2% de l'électricité est originaire d'énergies renouvelables.

Consommation d'eau : la consommation d'eau est stable. Cependant, en début d'année, la hausse de consommation était due à une fuite au niveau du ballon d'eau chaude. La consommation s'établit à 10 428 litres par salarié en 2010, soit 47,4 litres par jour et par salarié.

Une étude réalisée en 2007 par le Syndicat Mixte d'Etude pour la Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde fait ressortir une consommation moyenne de 30 à 50 litres par jour et par salarié.

Commande de papier et consommation : depuis la mise en place du SME, SOFIBUS PATRIMOINE utilise du papier 100% recyclé labellisé 'ange bleu'. La consommation de papier stagne et ne pourra être diminuée que par la mise en place du nouveau système de gestion qui permettra de gérer une partie de la gestion électronique des documents

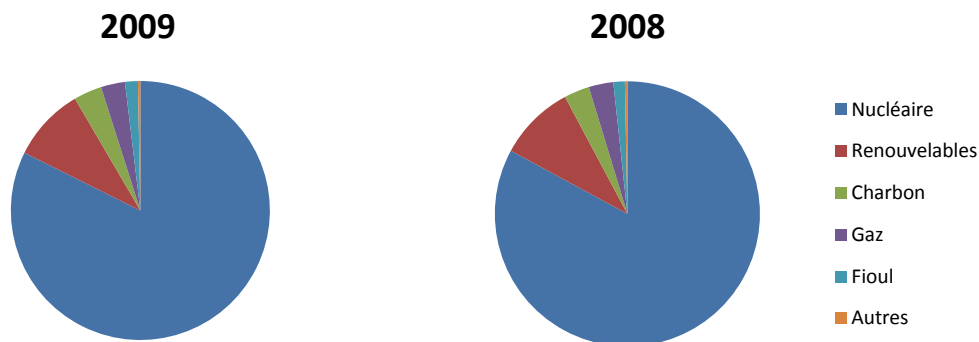
Selon une étude de Riposte Verte, en partenariat avec le fond social européen, dont les résultats ont été publiés en juin 2010, les activités du secteur tertiaire consomment en moyenne 75 Kg de papier par salarié et par an.

Sur l'année 2010, la consommation de papier pour la gestion du Parc des Petits Carreaux a été de 45,4 Kg par salarié, soit 40% de moins que la moyenne observée sur le secteur tertiaire.

Selon cette même étude, l'utilisation de papier 100% recyclé de 80 g a permis l'économie de 8 arbres, 9 700 litres d'eau et 450 litres de pétrole.

SOFIBUS PATRIMOINE essaie autant que possible d'avoir recours à des fournitures de bureaux éco-responsable.

Commentaire sur l'origine de l'électricité fournie par EDF en 2009 et 2008



Dernières données disponibles

Relations avec les locataires

L'information des locataires sur certains sujets est désormais réalisée systématiquement par voie électronique.

La mise en place du nouveau système d'information devrait permettre à terme aux clients qui le désirent de recevoir les factures par mail.

En 2011, la communication externe sera renforcée dans le but de mieux impliquer les locataires, notamment par l'envoi d'un questionnaire environnemental et la fiche de bonne pratique au bureau.

Exigences légales applicables

La surveillance juridique est effectuée par un prestataire extérieur et est doublée depuis avril 2010 par une veille par internet.

Les principales exigences liées aux activités de SOFIBUS PATRIMOINE sont listées dans le document remis trimestriellement par le prestataire.

D'autre part, le Parc d'Activités des Petits Carreaux est soumis au Plan Local d'Urbanisme de Bonneuil sur Marne (mis à jour en 2007) ainsi qu'à celui de Sucy en Brie (mis à jour en 2011).

Ceux-ci fixent certaines exigences en matière d'espaces verts (voir indicateur de base biodiversité ci-dessous).

Entretien des espaces verts

Les actions mises en place depuis le début du SME se sont poursuivies.

Le bêchage des massifs est manuel et les déchets végétaux sont broyés.

L'équipe de SOFIBUS PATRIMOINE veillera à ce que les techniques utilisées soient toujours conformes aux objectifs fixés.

SOFIBUS PATRIMOINE accompagne, d'autre part, l'Association Syndicale des Copropriétaires du Parc des Petits Carreaux (non comprise dans le périmètre de certification) dans le choix de ses prestataires afin qu'ils intègrent autant que possible les aspects environnementaux.



Indicateur de base : biodiversité

Dans le cadre du PLU, SOFIBUS PATRIMOINE a l'obligation de planter au moins 1 arbre pour 100 m² d'espaces verts et 1 arbre pour 200 m² de parkings ; environ 250 arbres sont plantés sur le périmètre du SME (Marronniers, pins noirs d'Autriche, érables, tilleuls,).

**SOFIBUS
PATRIMOINE**

Parc d'Activités des Petits
Carreaux
Avenue des Myosotis
94389 Bonneuil sur Marne

Téléphone : 01 43 39 70 49
Télécopie : 01 49 80 06 48
Messagerie :
environnement@sofibus.fr



Le parc
d'activités
des petits
carreaux



Sofibus
Patrimoine

S.A. au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 692 044 381
Siège social : 43 rue Taitbout – 75009 Paris
www.SOFIBUS PATRIMOINE.fr